



## Enchères: Europ Auction interdite d'activité pour 9 mois

arts-enchères

28-01-2014 14:34:32

Pays : FRA

FRFR

FRS1703 0284 /AFP-XY84

PARIS, 28 jan 2014 (AFP) - Le Conseil des ventes volontaires (CVV) a annoncé mardi avoir interdit d'activité pour neuf mois la maison parisienne Europ Auction, pour avoir vendu fictivement des meubles aux enchères.

Le CVV a également interdit d'activité de ventes aux enchères pour une durée de trois mois les deux commissaires-priseurs de la société, Didier Lafarge et Nathalie Vermot.

La décision est datée du 24 janvier et publiée sur le site du CVV.

Spécialisée dans les objets d'art et de collection, Europ Auction organise ses enchères à l'Hôtel des ventes Drouot à Paris. Présidé par Camille Bürgi, l'opérateur a réalisé un produit de 9 millions en 2012.

Le CVV, présidé par Catherine Chadelat, reproche à Europ Auction une série de "manquements" entre 2010 et 2012, notamment en matière de "transparence".

Le 26 septembre 2012, l'opérateur a ainsi organisé "la vente fictive" aux enchères de deux cabinets d'André-Charles Boulle, "prétendument" adjugés pour 2,2 millions d'euros alors qu'ils avaient été vendus douze jours avant par une transaction de gré à gré.

Europ Auctions se voit également reprocher d'avoir fait publier de "fausses informations" dans la Gazette Drouot, qui a fait part des résultats (fictifs) de la vente des meubles Boulle et a sélectionné ces lots dans son florilège des plus belles pièces vendues à Drouot en 2012.

Le CVV reproche aussi à Europ Auction d'avoir vendu aux enchères des biens appartenant à ses dirigeants sans qu'il en soit fait mention dans la publicité de la vente.

"En raison de la tromperie organisée du public par l'opérateur et de la violation délibérée et réitérée de règles professionnelles élémentaires par les commissaires-priseurs habilités, l'ensemble des faits constatés constituent "des manquements particulièrement graves qui justifient les sanctions prononcées", estime le CVV.

pcm/dab/bg

AFP 281434 JAN 14